



Recours suite liquidation d'un artisan

Par **nleele**, le **12/12/2009** à **16:07**

Bonjour,

notre plombier, en liquidation depuis aout 2009, nous a installé une pompe à chaleur stiebel eltron en novembre 2008. A ce jour, celle-ci ne fonctionne plus : l'échangeur d'eau est défectueux et a endommagé le compresseur.

Le plombier qui a pris le relais a donc contacté le fabricant pour faire fonctionner la garantie constructeur. Toutefois, notre 1er plombier n'avait pas renvoyé à Stiebel l'avis d'installation de cette machine, et de ce fait pour Stiebel cette pompe n'était toujours pas en "activité".

Il y a un risque important qu'ils ne prennent donc pas à leur charge les travaux.

Avez vous des conseils ?

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Salutations

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **16:32**

[fluo]Dgccrf du Maine et Loire[/fluo]
Cité Administrative

15, Rue du Petit Thouars
49047 ANGERS Cedex 1
Tél. 02 41 24 26 50

Bonjour, appelez lundi la Dgccrf à Angers, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs victimes de professionnels peu scrupuleux, ils vous aideront à trouver une solution satisfaisante, courage à vous, bon dimanche.